

AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Pouvoir adjudicateur

- 1.1) **Dénomination du pouvoir adjudicateur** : Ville de Schiltigheim
- 1.2) **Adresse** : 110, route de Bischwiller – 67300 Schiltigheim
- 1.3) **Téléphone** : 03.88.83.90.00
- 1.4) **Télécopie** : 03.88.83.84.98
- 1.5) **Site internet de la Ville** : www.ville-schiltigheim.fr
- 1.6) **Site internet du profil d'acheteur** : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Section 2 : Objet du marché

- 2.1) **Intitulé** : Acquisition de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'EPI, vérification annuelle obligatoire des EPI catégorie 3
- 2.2) **Code CPV principal** : 18100000 – Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires
- 2.3) **Type de marché** : Fournitures

Section 3 : Caractéristiques principales du marché

- 3.1) **Valeur totale estimée HT** : NC
- 3.2) **Lieu d'exécution des prestations** : Ville de Schiltigheim
- 3.3) **Variantes** : Non
- 3.4) **Forme juridique du groupement** : Au choix
- 3.5) **Langue utilisée dans le marché** : Français
- 3.6) **Conditions d'exécution particulières** : voir CCTP
- 3.7) **Durée du marché** : 1 an reconductible 3 fois
- 3.8) **Modalités de financement** : Fonds propres de la Collectivité
- 3.9) **Allotissement** :

N°	Intitulés lots séparés
1	Vêtements de travail bâtiments, ateliers, maintenance et espaces verts
2	Vêtements de travail entretien / restauration, représentation
3	Chaussures de sécurité
4	Équipements de protection individuelle
5	Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur et vérification EPI de catégorie 3
6	Équipements Police municipale, Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) et Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP)

Section 4 : Caractéristiques de la consultation

- 4.1) **Durée de validité des offres** : 6 mois
- 4.2) **Type de procédure** : Formalisée – Appel d'offres ouvert
- 4.3) **Numéro de consultation attribué au dossier** : 2026-008
- 4.4) **Téléchargement du dossier de consultation** : Le dossier de consultation des entreprises est uniquement téléchargeable sur le site de dématérialisation de la Ville : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. Aucun document papier de ce dossier ne sera adressé à un candidat.
- 4.5) **Date et heure limite de réception des offres** : 08/07/2026 à 12h00
- 4.6) **Adresse électronique de transmission des plis dématérialisés** : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Section 5 : Critères d'attribution

- 5.7) **Candidature** : voir RC
5.8) **Offre** : voici les critères de sélection des offres

Lots 1 et 2	
Critères et sous-critères	Pondération
Prix	40 %
<p><u>BPU</u> Le critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) x Nombre de points de la pondération.</p> <p>Le prix s'apprécie en fonction du coût global du détail quantitatif et estimatif (D.Q.E) constitué à partir du BPU. Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur.</p> <p>Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur.</p>	35 %
<p><u>Taux de remise</u> Ce critère est noté selon la formule de notation : Note = (Taux de remise de l'offre examinée x nombre de points de la pondération) / Taux de remise de l'offre avec le taux de remise le plus haut</p>	5 %
Valeur technique	45 %
Respect des caractéristiques souhaitées dans le BPU	37 %
Mise à disposition d'un outil informatique de traitement et de suivi des commandes	2 %
Interlocuteur dédié	4 %
Création de paquetage nominatif par agent	2 %
Valeur environnementale	15 %
<p>Produits composés de minimum 50% de fibres d'origine biologique <u>Mode de preuve</u> : certification GOTS et/ou label AB ou équivalent.</p>	6 %
<p>Produits fabriqués avec des fibres recyclées (quantité de produits avec au moins 30% de fibres recyclées), conformité avec la loi AGECE <u>Mode de preuve</u> : Global Recycled Standard (GRS), Recycled Claim Standard (RCS) ou certification équivalente attestant du contenu recyclé</p>	6 %
<p>Utilisation de procédés de production réduisant l'empreinte écologique (moins d'eau, d'énergie, de produits chimiques) <u>Mode de preuve</u> : ISO 14001, Oeko-Tex Standard 100, ISO 50001, REACH ou équivalent</p>	3 %
Lot 3	
Critères et sous-critères	Pondération
Prix	40 %
<p><u>BPU</u> Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) x Nombre de points de la pondération.</p> <p>Le prix s'apprécie en fonction du coût global du détail quantitatif et estimatif (D.Q.E) constitué à partir du BPU. Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur.</p>	35 %

Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur.	
Taux de remise Ce critère est noté selon la formule de notation : Note = (Taux de remise de l'offre examinée x nombre de points de la pondération) / Taux de remise de l'offre avec le taux de remise le plus haut	5 %
Valeur technique	45 %
Respect des caractéristiques souhaitées dans le BPU	35 %
Mise à disposition d'un outil informatique de traitement et de suivi des commandes	2 %
Interlocuteur dédié	4 %
Création de packaging nominatif par agent	2 %
Modalités d'essayage en cas de problématiques de santé de chaussures de sécurité hors BPU	2 %
Valeur environnementale	15 %
Intégration de matériaux recyclés (comme du cuir recyclé ou des semelles fabriquées à partir de plastiques recyclés) dans la fabrication des produits <i>Mode de preuve : ISO 14021, Global Recycled Standard (GRS), fiche technique détaillant la composition exacte du produit ou tout autre document indiquant précisément la composition des matériaux utilisés dans les chaussures, label Recycled Content)</i>	6 %
Pourcentage de carton recyclé utilisé dans l'emballage (ex. 100% carton recyclé, ou au minimum 80% recyclé) <i>Mode de preuve : Certification FSC (Forest Stewardship Council), Global Recycled Standard (GRS), ou tout autre document attestant du pourcentage de carton recyclé</i>	9 %

Lot 4	
Critères et sous-critères	Pondération
Prix	40 %
<u>BPU</u> Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) x Nombre de points de la pondération. Le prix s'apprécie en fonction du coût global du détail quantitatif et estimatif (D.Q.E) constitué à partir du BPU. Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur. Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur.	35 %
<u>Taux de remise</u> Ce critère est noté selon la formule de notation : Note = (Taux de remise de l'offre examinée x nombre de points de la pondération) / Taux de remise de l'offre avec le taux de remise le plus haut	5 %
Valeur technique	45 %
Respect des caractéristiques souhaitées dans le BPU	39 %
Mise à disposition d'un outil informatique de traitement et de suivi des commandes	2 %
Interlocuteur dédié	4 %
Valeur environnementale	15 %
Intégration de matières recyclées / biosourcées Réduction des substances dangereuses <i>Mode de preuve : Fiches techniques précisant la composition (% matières recyclées), déclarations fournisseurs sur l'absence de substances réglementées, fiches de données de sécurité (si applicable), attestation d'incorporation de matières recyclées, certifications produit environnementales, fiches d'analyse de cycle de vie (ACV) ou équivalent</i>	2 %
Conditionnement des articles dans des emballages en carton ou plastique recyclés <i>Mode de preuve : Certification FSC (Forest Stewardship Council), Global Recycled Standard (GRS), Recycled Claim Standard (RCS) ou tout autre document attestant du pourcentage matière recyclée</i>	4 %
Recyclage des équipements de protection / collecte des équipements périmés pour être revalorisé <i>Mode de preuve : Convention de reprise, description de la filière de traitement, attestation du prestataire de recyclage, exemple de bordereau de suivi déchets,</i>	9 %

Lot 5	
Critères et sous-critères	Pondération
Prix	40 %
<u>BPU</u> Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) x Nombre de points de la pondération. Le prix s'apprécie en fonction du coût global du détail quantitatif estimatif (D.Q.E) constitué à partir du BPU. Ce D.Q.E ne sera pas publié ni communiqué aux candidats. A partir du BPU complété par lui, chaque candidat verra son D.Q.E masqué reconstitué par l'acheteur. Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur.	35 %
<u>Taux de remise</u> Ce critère est noté selon la formule de notation : Note = (Taux de remise de l'offre examinée x nombre de points de la pondération) / Taux de remise de l'offre avec le taux de remise le plus haut	5 %
Valeur technique	45 %
Respect des caractéristiques souhaitées dans le BPU	25 %
Expérience et qualification des intervenants en vérification d'EPI de catégorie III <u>Mode de preuve : Attestation de formations spécifiques à la vérification des EPI de catégorie III, nombre d'années d'expérience dans la vérification d'EPI catégorie III, références clients ou marchés antérieurs sur des prestations similaires, méthodologie utilisée pour la vérification (contrôles visuels, tests de résistance, traçabilité, documentation) ou tout autre document équivalent attestant de l'expérience et la qualification</u>	20 %
Valeur environnementale	15 %
Conditionnement des articles dans des emballages en carton ou plastique recyclés <u>Mode de preuve : Certification FSC (Forest Stewardship Council), Global Recycled Standard (GRS), Recycled Claim Standard (RCS) ou tout autre document attestant du pourcentage matière recyclée</u>	5 %
Revalorisation des différents EPI défectueux ou en fin de vie retirés lors des vérifications annuelles (filère de recyclage des parties du casque en plastique et en tissu, recyclage des parties des harnais, des cordes et longues) <u>Mode de preuve : Convention ou contrat avec un recycleur, bordereau ou certificat de suivi indiquant les quantités collectées et recyclées, attestation indiquant la matière recyclée et le type de valorisation, document indiquant comment chaque type de composant est traité, ou tout autre document équivalent</u>	10 %

Lot 6	
Critères et sous-critères	Pondération
Prix	40 %
<u>BPU</u> Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) x Nombre de points de la pondération. Le prix s'apprécie en fonction du coût global du détail quantitatif et estimatif (D.Q.E) constitué à partir du BPU. Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur. Le montant du D.Q.E sert de mesure pour comparer les offres entre elles. Il est pris en compte dans l'appréciation du critère prix. Le D.Q.E n'est pas une prévision de commande : il n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le pouvoir adjudicateur.	35 %
<u>Taux de remise</u> Ce critère est noté selon la formule de notation : Note = (Taux de remise de l'offre examinée x nombre de points de la pondération) / Taux de remise de l'offre avec le taux de remise le plus haut	5 %
Valeur technique	45 %
Respect des caractéristiques souhaitées dans le BPU	40 %
Durabilité <i>Mode de preuve : Fiches techniques du fabricant indiquant durée de vie ou nombre de lavages</i>	3 %
Interlocuteur dédié	2 %
Valeur environnementale	15 %
Produits composés de fibres d'origine biologique <i>Mode de preuve : certification GOTS et/ou label AB ou équivalent.</i>	4 %
Produits fabriqués avec des fibres recyclées <i>Mode de preuve : Global Recycled Standard (GRS), Recycled Claim Standard (RCS) ou certification équivalente attestant du contenu recyclé</i>	4 %
Produits sans substances chimiques nocives et respectueux de la santé humaine <i>Mode de preuve : Standard 100 by OEKO-TEX ou équivalent</i>	7 %

Section 6 : Renseignements complémentaires

6.1) **Demande relative à la consultation** : Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>
 Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.
 Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.
 Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que le candidat renseigne exhaustivement son profil sur la plateforme et indique en particulier l'adresse e-mail à laquelle il souhaite être contacté.

6.2) **Procédures de recours et de médiation** : Selon les dispositions mentionnées dans le règlement de consultation

6.3) **Date d'envoi du présent avis** : 07/05/2026

Fait à Schiltigheim, le 7 mai 2026

La Maire
Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Par délégation

Sophie MEHMANPAZIR
1ère Adjointe à la Maire en charge des Finances, des
Ressources humaines et de la Commande publique